

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **13 mai 2013**

Décision n° **B-2013-4173**

commune (s) : Caluire et Cuire

objet : Construction d'une déchèterie - Lot n° 1 : maçonnerie gros oeuvre, plomberie - Lot n° 2 : terrassement-voirie et réseaux divers (VRD) - Lot n° 6 : espaces verts - Autorisation de signer les marchés de travaux à la suite d'une procédure adaptée

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Darne

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : vendredi 3 mai 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 14 mai 2013

Présents : MM. Collomb, Darne J., Da Passano, Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mme Besson, MM. Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih.

Absents excusés : MM. Bret, Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), M. Calvel, Mme Pédrini, M. Arrue (pouvoir à Mme Besson), Mme David M. (pouvoir à M. Crédoz), MM. Barge, Passi, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Rivalta, Sangalli (pouvoir à M. Bouju).

Absents non excusés : M. Daclin, Mmes Gelas, Peytavin, MM. Assi, Julien-Laferrière, David G., Lebuhotel.

Bureau du 13 mai 2013**Décision n° B-2013-4173**

commune (s) : Caluire et Cuire

objet : **Construction d'une déchèterie - Lot n° 1 : maçonnerie gros oeuvre, plomberie - Lot n° 2 : terrassement-voirie et réseaux divers (VRD) - Lot n° 6 : espaces verts - Autorisation de signer les marchés de travaux à la suite d'une procédure adaptée**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 avril 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le projet de déchèterie prévoit la réalisation :

- d'une plateforme haute accessible au public équipée d'un local agent, d'un local entretien batterie et piles, de quais de déchargement et de zone d'accueil de produits usagés,
- d'une plateforme basse non accessible au public et recevant les bennes de déchargement,
- de voies des dessertes des plateformes hautes et basses.

Les plateformes hautes et basses sont séparées par des murs de soutènement. L'accès à la déchèterie se fait par une voie spécifique créée sur le domaine public.

Par délibération n° 2012-2856 du 19 mars 2012, le Conseil a approuvé le projet de construction de cette déchèterie.

L'opération est composée de 7 lots :

- lot n° 1 : maçonnerie gros œuvre-plomberie,
- lot n° 2 : terrassement-voirie et réseaux divers (VRD),
- lot n° 3 : métallerie serrurerie menuiserie aluminium,
- lot n° 4 : cloisons plafond peinture,
- lot n° 5 : charpente bois couverture végétalisée,
- lot n° 6 : espaces verts,
- lot n° 7 : courants forts, courants faibles.

Le présent dossier vise les marchés de travaux concernant les lots n° 1, 2 et 6.

Une procédure adaptée a été lancée en application des articles 26, 28 et 40 du code des marchés publics pour l'attribution des marchés relatifs à la construction d'une déchèterie à Caluire et Cuire, impasse des Lièvres pour les lots n° 1, 2 et 6.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, le représentant du pouvoir adjudicateur, par décision du 22 avril 2013, a classé premières et choisi pour les différents lots, les offres jugées économiquement les plus avantageuses des entreprises suivantes :

- lot n° 1 : maçonnerie gros œuvre-plomberie ; groupement Paillasseur/Siffert pour un montant de 348 600,56 € HT, soit 416 926,27 € TTC,
- lot n° 2 : terrassement-VRD ; groupement Beylat TP/Soterly/Dumas pour un montant de 484 790,58 € HT, soit 579 809,53 € TTC,
- lot n° 6 : espaces verts ; groupement REVE/Stal TP pour un montant de 247 477,70 € HT, soit 295 983,33 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés relatifs à la construction d'une déchèterie à Caluire et Cuire et tous les actes y afférents avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 : maçonnerie gros œuvre-plomberie ; groupement Paillasseur/Siffert pour un montant de 348 600,56 € HT, soit 416 926,27 € TTC,

- lot n° 2 : terrassement-VRD ; groupement Beylat TP/Soterly/Dumas pour un montant de 484 790,58 € HT, soit 579 809,53 € TTC,

- lot n° 6 : espaces verts ; groupement REVE/Stal TP pour un montant de 247 477,70 € HT, soit 295 983,33 € TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P25 - Déchets, individualisée sur l'opération n° 0P25O2312, le 19 mars 2012 pour la somme de 2 370 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2013 et suivants - compte 2315 - fonction 812, pour un montant de 1 292 719,13 € TTC.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 14 mai 2013.